


REPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 48 de la loi du 5 avril 1884, Art. L.2121-12 et L.2121-17 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la commune
de Brétigny-sur-Orge se réunira,



le Jeudi 6 février 2020
à 20 H 30

à la salle « Maison Neuve »
(accès par le parking Norauto-Auchan)

OBJET DE LA REUNION

- Décisions municipales n°103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 122, 124/2019
- Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2019
- Vote des taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2020
- Budget primitif Ville – Exercice 2020
- Autorisation de programme et Crédits de Paiement (AP-CP) AP 2007001 à 2007004•
- Subvention 2020 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Subvention 2020 à la Caisse des Ecoles
- Subvention 2020 au budget annexe des Transports
- Vote du Budget Primitif 2020 : budget annexe des Transports
- Adhésion au dispositif PAYFIP
- Modification du tableau des emplois et des effectifs
- Convention de mise à disposition de personnel par l'association intermédiaire « Action emploi »
- Clause Bois-Badeau Sorbiers : Concession d'aménagement – Compte Rendu Annuel à la Collectivité Etat prévisionnel des dépenses et recettes 2018
- Lutte contre les termites - Délimitation d'une zone contaminée ou susceptible de l'être à court Terme
- Traité de concession des marchés publics d'approvisionnement exercice 2018
- Autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2020, avec l'association « Ecole de Musique de Brétigny-sur-Orge

Questions orales

Questions diverses

Fait à Brétigny-sur-Orge,
Le 31 janvier 2020

Le Maire

Nicolas MÉARY